

Décision

Générale

colonial

Décision n° 167 17 février 1951

n° 167 17

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1951

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro

1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

Mlle Kadidja Houmad est engagée en qualité de femme de service pour servir à l'Ecole de filles de Djibouti pour compter du 8 janvier 1951 au salaire mensuel de 3.503 francs exclusif de toutes indemnités.